



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
**Commune de
Montredon-des-Corbières**

L'An deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du cinq septembre deux mille vingt-trois.

Date de la convocation
Le 05 septembre 2023
Date de publication
14 SEP. 2023

Présents : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, M. Régis AIGOUY, Mme Eugénie MULA

Absents ayant donné procuration : M. Maxime SAVY, M. Jean-Pierre MARTINEZ

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Vote par procuration : 02

Absente non excusée : Mme Agnès VILA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°50-2023

**Objet : Affaires juridiques –
approbation du procès-
verbal de la séance du 27
juin 2023**

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2023 communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,
Le 12 septembre 2023.

Certifié exécutoire par M. Le
Maire



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.